

## PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

En 2015, les États-Unis, le Canada, le Japon, le Mexique, le Pérou, le Chili, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Malaisie, le Vietnam, le Brunei et Singapour ont signé un nouvel accord commercial, le Partenariat transpacifique (PTP). Dans cet accord, le Canada avait concédé une part de 3,4 % à 4 % de son marché laitier, de 2,3 % de son marché des œufs de consommation, de 3,6 % de son marché des œufs d'incubation, de 2,1 % de son marché du poulet et de 2 % de son marché du dindon. Seulement pour le secteur laitier, les concessions représentent une perte d'environ 200 million de dollars par année, à perpétuité.

En 2017, les États-Unis se retirent de l'entente commerciale, à la suite de l'élection de Donald Trump à la présidence du pays. Les 11 pays restants discutent maintenant de la possibilité de conclure une entente sans les États-Unis.

Or, le retrait du plus important marché parmi les pays signataires du PTP change considérablement la dynamique de l'accord original. Les paramètres négociés et les concessions qui avaient été faites dans l'entente commerciale avec les États-Unis ne tiennent plus compte de la nouvelle réalité.

Le 19 octobre 2017, lors d'une rencontre avec des agriculteurs et des producteurs laitiers au Lac-Saint-Jean, le premier ministre canadien Justin Trudeau s'est engagé à revoir ces concessions dans une entente commerciale sans les États-Unis et à préserver la gestion de l'offre. Ces engagements ont été répétés publiquement par M. Trudeau et rapportés dans les médias.

### Nous demandons que dans la négociation du PTP-11 :

- **Le gouvernement du Canada respecte ses engagements et s'assure que les modalités d'un PTP-11 reflètent le retrait des États-Unis de l'accord original afin que soient équitablement rééquilibrées les concessions faites dans l'accord à 12 pays. Par conséquent, le gouvernement du Canada doit suspendre les concessions faites dans le cadre du PTP original pour le lait, les œufs et la volaille, car elles ne se justifient plus avec le retrait des États-Unis.**

## LA GESTION DE L'OFFRE : UNE POLITIQUE AGRICOLE LÉGITIME

Avec la gestion de l'offre, les producteurs laitiers canadiens (contrairement à ceux d'ailleurs dans le monde) gèrent collectivement leur production pour satisfaire le marché intérieur. Ils ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs, comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, qui jouissent de conditions climatiques impossibles à concurrencer, viennent envahir leur marché.

En outre, cela leur permet d'éviter la surproduction et le dumping de surplus sur le marché mondial. Ils obtiennent ainsi un plus juste prix, directement de leur marché, sans que l'État ait à soutenir leur revenu par des subventions directes.

Cette politique agricole canadienne permet aux producteurs de lait d'éviter les fluctuations et l'insuffisance chronique des prix d'un marché mondial encombré et indiscipliné. Elle est tout aussi légitime que d'autres politiques agricoles budgétaires, comme la Politique agricole européenne ou le *Farm Bill* américain, qui soutient l'agriculture par des subventions de 100 G\$ US par année.

